



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

-Cabinet du Préfet-

Service Interministériel de Défense et de  
Protection Civiles

ARRETE N° 206202 PORTANT MODIFICATION DU REGLEMENT  
OPERATIONNEL DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Le Préfet des Alpes-Maritimes

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code de la sécurité intérieure ;
- Vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
- Vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 modifiée relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- Vu la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;
- Vu le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 modifié portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels,
- Vu le décret n° 90-851 du 25 septembre 1990 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des sapeurs-pompiers professionnels non officiers ;
- Vu le décret n° 2001-682 du 30 juillet 2001 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2001-683 du 30 juillet 2001 modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif aux emplois de direction des services départementaux d'incendie et de secours ;
- Vu le décret n° 2012-519 du 20 avril 2012 modifiant le décret n° 90-850 du 25 septembre 1990 portant dispositions communes à l'ensemble des sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2012-520 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des sapeurs et caporaux de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2012-521 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu le décret n° 2012-522 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des lieutenants de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu le décret n° 2012-523 du 20 avril 2012 portant statut particulier du cadre d'emploi des capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels de sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté interministériel du 7 juillet 2004 pris en application des trois derniers alinéas de l'article L. 1424-42 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;

Vu l'arrêté du 8 août 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu les guides nationaux de référence et schémas directeurs de formation;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 septembre 2010 portant approbation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 28 août 2012 portant approbation du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 octobre 2016 portant modification du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2020 portant modification du règlement opérationnel du service départemental d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les modifications suivantes sont intégrées dans le règlement opérationnel :

L'annexe ci-jointe est actualisée conformément à l'évolution de la réponse opérationnelle apportée, respectivement par les centres d'incendie et de secours de Saint-Laurent du Var et de Valdeblore.

- annexe 3 : classement de centres d'incendie et secours

### Article 2 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes-Maritimes. Il est également publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours. Il est notifié à tous les maires du département.

### Article 3 :

Conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Nice, 33 boulevard Franck Pilatte 06300 Nice, peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 4 :

Monsieur le sous-préfet, secrétaire général de la Préfecture, monsieur le sous-préfet, directeur de cabinet, madame la sous-préfète de Grasse et monsieur le sous-préfet Nice-Montagne, monsieur le sous-préfet, secrétaire général adjoint, mesdames et messieurs les maires, mesdames et messieurs les présidents des établissements publics de coopération intercommunale et monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours des Alpes-Maritimes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nice, le 22 septembre 2020, *Pour le préfet,*  
*le sous-préfet, directeur de cabinet*  
CAB 4527

22 SEP. 2020

Rémi RECIO

## Annexe 3 - Classement des CIS

<b>SDIS DES ALPES-MARITIMES COMPAGNIES ET CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS RATTACHES</b>	
<b>CENTRES</b>	<b>CLASSEMENT</b>
CIS ANDON	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ANTIBES	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS AURIBEAU-SUR-SIAGNE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS AURON	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS BAR SUR LOUP (LE)	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS BENDEJUN	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS BERRE-LES-ALPES	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS BEUIL	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS BIOT	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.A)
CIS BON VOYAGE	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS BREIL-SUR-ROYA	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS BRIGUE (LA)	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS CABRIS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS CAGNES-SUR-MER	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS CANNES LA BOCCA	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS CANNES PASTOUR	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS CARROS	CENTRE DE SECOURS
CIS CASTAGNIERS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS CONTES	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.A)
CIS COURSEGOULES	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ESCARENE (L')	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS EZE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS FODERE	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS FONTAN	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS FORTY	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS GILETTE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS GRASSE	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS GUILLAUMES	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS HANCY	CENTRE DE SECOURS
CIS ILE SAINTE MARGUERITE	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS ISOLA	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ISOLA 2000	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS LANTOSQUE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS LEVENS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS LUCERAM	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS MAGNAN	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS MENTON	CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL
CIS MOUANS-SARTOUX	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS MOUGINS CABRIERES	CENTRE DE SECOURS

## Annexe 3 - Classement des CIS

SDIS DES ALPES-MARITIMES COMPAGNIES ET CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS RATTACHES	
CENTRES	CLASSEMENT
CIS NICE NORD	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS PC NORD	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS PEGOMAS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS PEILLE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS PEONE VALBERG	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS PEYMEINADE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS PLAN DU VAR	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS PUGET THENIERS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ROQUEBILIERE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS ROQUEFORT-LES-PINS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ROQUESTERON	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS ROQUETTE SUR SIAGNE (LA)	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SAINT-AUBAN	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SAINT-DALMAS DE TENDE	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS SAINT-ETIENNE-DE-TINEE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SAINT ISIDORE	CENTRE DE SECOURS
CIS SAINT JEAN CAP FERRAT	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.A)
CIS SAINT-LAURENT DU VAR	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.A)
CIS SAINT-MARTIN-VESUBIE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SAINT-SAUVEUR-SUR-TINEE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SAINT-VALLIER-DE-THIEY	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS SOSPEL	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS TENDE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS THEOULE-SUR-MER	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.A)
CIS TIGNET (LE)	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS TOUR ROUGE	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS TOURRETTE-LEVENS	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS TUNNEL DE TENDE	ANTENNE DE PREMIERS SECOURS
CIS TURBIE (LA)	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS VALBONNE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.A)
CIS VALDEBLORE	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)
CIS VALLAURIS	CENTRE DE SECOURS
CIS VENCE	CENTRE DE SECOURS
CIS VILLARS-SUR-VAR	CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION (Cat.B)